



EXTRAIT du REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de Frontignan

Affiché le 06/08/20

Retiré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN

L'AN DEUX MILLE VINGT
LE 29 JUILLET A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 23 JUILLET 2020, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE DE L'AIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL ARROUY, MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY, Claudie MINGUEZ, Youcef EL AMRI, Valérie MAILLARD, Oliver LAURENT, Caroline SUNE, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVENAYRE, Loïc LINARES, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Fabien NEBOT, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Yannick COQUERY, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Gérard PRATO, Claude COMBES, Guilaine TOUZELIER, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : M. Georges FORNER (procuration à Mme Claudie MINGUEZ), Mme Dominique PATTE (procuration à M. Gérard PRATO).

OBJET : Administration générale : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

N/REF : MA/DB/JR/FAA - N°2020-223.

M. Michel Arrouy informe les membres du conseil municipal que l'article L 1650 du code général des impôts prévoit qu'il doit être institué, dans chaque commune de plus de 2 000 habitants, une commission communale des impôts directs composée, outre le maire ou l'adjoint délégué, président, de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Il indique que ces membres doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de ladite commission.

Il rajoute que le mandat de ces commissaires ayant pris fin avec le renouvellement général du conseil municipal, la Ville doit proposer à M. le directeur départemental des finances publiques une liste de seize membres titulaires et une liste de 16 membres suppléants sur lesquelles ce dernier choisira les 8 titulaires et les 8 suppléants appelés à siéger dans cette commission.

M. Michel Arrouy demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la liste des contribuables suivants à proposer à M. le directeur départemental des finances publiques :

1. M. Marcel Barbier.
2. M. André Bel.
3. M. André Coulet.
4. M. Alain Bonafoux.
5. M. Claude Soutade.
6. M. Lucien Tremelat.
7. M. Didier Duquenoy.
8. Mme Françoise Adelino.
9. Mme Claude Léon.
10. M. Michel Granier.
11. M. Gérard Arnal.
12. Mme Simone Tant.
13. Mme Pascale Gregogna.
14. M. Michel Sala.
15. Mme Arlette Alcouffa.
16. Mme Sophie Allibert.

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20200729-DELIB-2020-223-
DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020

17. Mme Josiane Arnold.
18. Mme Nadia Boutouba.
19. M. Dominique Coquery.
20. Mme Esther Cubédo.
21. M. Sylvio Cuciniello.
22. M. Mathieu Hernandez.
23. Mme Rhariba Kaoui.
24. Mme Jacqueline Licalsi.
25. Mme Martine Malpièce.
26. M. Alain Mauran.
27. Mme Marion Mazel.
28. Mme Viviane Olivan.
29. M. Catherine Caldichoury.
30. Mme Yannic Sabatier.
31. M. Jean-Pierre Guillamon.
32. M. Guilhem Audran.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **SE PRONONCE** sur la liste des contribuables ci-dessus à proposer à M. le directeur départemental des finances publiques.

**Pour extrait conforme, Fontignan
Les jour, mois et an que dessus**



**Michel Arrouy
Maire**